

LISTES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le 23 mars le Conseil Municipal de la Commune de BEAUREGARD L'EVEQUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Patricia BUSSIERE, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : **17**
Date de convocation du Conseil municipal : **16 mars 2023**

PRESENTS : Mmes. BOURGIER Corinne, BUSSIERE Patricia, CHAPEL Virginie, GUERET Laurent, LAMOUREUX Valérie, POYET Valérie, M. BISSON Bruno, BRUN Charly, , ROCHE Christophe, TERRIAC Michaël, VASSON Emmanuelle, VIALATTE Cédric, VIALLE Cyril.

ABSENTS : Mmes FAFOURNOUX Patricia, MUSY Gaëlle. M. ROCHER Cyril, JAKUBOWSKI David excusés.

Secrétaire de séance : M BISSON Bruno

Ordre du jour

- Création d'un emploi d'adjoint technique.
- Modification PLUI n°2.
- Modification statuts du SIAD.
- Rythmes scolaires.

Commission 1 : Finances Aménagement de l'espace et travaux :

- Compte administratif 2022 commune et assainissement.
- Compte de gestion.
- Calendrier prévisionnel des travaux jusqu'en 2026.
- Optimisation des systèmes de gestion de l'éclairage public
- Plan de zonage Assainissement
- Station d'épuration rapport

Commission 2 : Communication, vie associative, festivités :

- Inauguration des travaux.
- Elaboration de cartons d'invitation

Questions Diverses.

- Information Cabanons de touche
- Fonctionnement du Centre de Loisirs.

Compte administratif 2022 Budget communal :SECTION D'EXPLOITATION :

chapitres	RECETTES D'EXPLOITATION	BUDGET 2022	
		votes	réalisé
13	ATTENUATIONS DE CHARGES	15 000,00	24 255,55
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIR	67 000,00	78 547,35
73	IMPOTS ET TAXES	531 405,00	530 658,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	301 989,00	324 763,05
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	12 600,00	17 586,58
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 736,0	153,47
	RECETTES REELLES DE L EXERCICE	932 730,00	975 964,00
002	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTEES	32 960,98	32 960,98
	TOTAUX	965 690,98	1 008 924,98

	DEPENSES D EXPLOITATION	BUDGET 2022	réalisé 2022
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	308 250,00	270 689,04
12	CHARGES DE PERSONNEL	425 310,00	416 186,89
14	ATTENUATION DE PRODUITS	64 800,00	64 800,00
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 985,00	2 985,00
65	AUTRES CHARGES DE GEST,COURANTE	107 600,00	103 684,58
66	CHARGES FINANCIERES	7 950,00	7 883,76
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		
23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	48 795,98	
		965 690,98	866 229,27
			2023
23	RESULTAT D'EXPLOITATION		109 734,73
	excédent antérieur reporté		32 960,98
	global excédent		142 695,71

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES D INVESTISSEMENT 2022					
	Libellé Opération		Libellé Chapitre	Budget Cumulé	Réalisations
152	AD AP	23	IMMOBILIS. EN COURS	7 800,00	0,00
155	AMENAGEMENT DE LA MOTTE	21	IMMOBILISATIONS CORPO.	22 500,00	558,00
156	REFECTION DES FONTAINES	23	IMMOBILIS. EN COURS	5 000,00	0,00
157	CREATION D UNE SALLE DE CLASS	21	IMMOBILISATIONS CORPO.	2 500,00	4 013,82
157	CREATION D UNE SALLE DE CLASS	23	IMMOBILIS. EN COURS	125 400,00	123 633,31
158	AMENAGEMENT DE LA PLACE DE	23	IMMOBILIS. EN COURS	310 500,00	0,00
159	TRAVAUX DE VOIRIE 2022	23	IMMOBILIS. EN COURS	80 000,00	51 169,20
160	PLATEAUX SURELEVES	23	IMMOBILIS. EN COURS	50 000,00	48 074,40
161	AMENAGEMENT DE BOURG	23	IMMOBILIS. EN COURS	25 000,00	0,00
ONA	OPERATIONS NON INDIVIDUALIS	20	IMMOBILISATIONS INCORP.	1 000,00	0,00
ONA	OPERATIONS NON INDIVIDUALIS	204	Subventions d'équipement verse	20 000,00	0,00
ONA	OPERATIONS NON INDIVIDUALIS	21	IMMOBILISATIONS CORPO.	20 000,00	16 558,65
ONA	OPERATIONS NON INDIVIDUALIS	23	IMMOBILIS. EN COURS	18 500,00	9 898,19
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	001	DEFICIT INVESTISSEMENT REPOR	85 960,60	85 960,60
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	46 635,00	46 331,43
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	27	Autres immobilisations financièr	4 695,00	4 694,66
				825 490,60	390 892,26

RECETTES D INVESTISSEMENT 2022					
	Libellé Opération		Libellé Chapitre	Budget Cum	Réalisations
152	AD AP	13	SUBVENTIONS D'INVESTIS.	2 500,00	0,00
155	AMENAGEMENT DE LA MOTTE	13	SUBVENTIONS D'INVESTIS.	4 927,00	0,00
156	REFECTION DES FONTAINES	13	SUBVENTIONS D'INVESTIS.	2 000,00	0,00
157	CREATION D UNE SALLE DE CLASSE	13	SUBVENTIONS D'INVESTIS.	99 820,00	26 364,00
158	AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L ECOLE	13	SUBVENTIONS D'INVESTIS.	86 335,00	0,00
160	PLATEAUX SURELEVES	13	SUBVENTIONS D'INVESTIS.	7 500,00	7 500,00
161	AMENAGEMENT DE BOURG	13	SUBVENTIONS D'INVESTIS.	9 000,00	0,00
ONA	OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	376 439,02	250 000,00
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT	48 795,98	0,00
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	040	Opérations d'ordre de transfert entr	2 985,00	2 985,00
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	10	DOTATIONS, FONDS DIV. ET RESERVE	185 188,60	183 043,85
				825 490,60	469 892,85

Vote du compte administratif communal 2022 :

Monsieur BISSON Bruno a présenté le compte administratif 2022, conforme aux prévisions, il permet de dégager un résultat d'exploitation de 142 695.71 €.

La section d'investissement présente un excédent de 79 005.59 €.

Le compte administratif 2022 est adopté à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion du budget communal de l'exercice 2022.

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 du budget communal et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses 2022 effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et celui des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.,

Budget Assainissement :

Approbation du compte de gestion du budget Assainissement de l'exercice 2022.

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 du budget communal et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses 2022 effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et celui des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF

RECETTES EXPLOITATION			2022	
Chapitre	Article	Libellé Article	propositions	Réalisations
002	002	EXCEDENTS ANTER.REPORTE	8 195,33	8 195,33
042	777-042	QUOTE-PART SUBV. INVEST VIREE AU RESULT. EXE	9 234,00	9 234,00
70	70611	redevance sur eaux usées	20 000,00	22 436,70
75	7581	fctva		
			37 429,33	39 866,03
DEPENSES D EXPLOITATION			2022	
Chapitre	Article	Libellé Article	propositions	Réalisations
011	61523	Entretien et réparation Réseaux	16 534,13	1 878,51
011	61522	entretien bâtiment	1 000,00	
011	622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 000,00	
65	6611	intérêts		
042	6811	dotation aux amortissements	18 895,00	18 895,00
			37 429,13	20 773,51
		RESULTAT D EXPLOITATION DE L EXERCICE 2022		10 897,19
		excédent antérieur reporté		8 195,33
		cumulé		19 092,52
RECETTES INVESTISSEMENT			2022	
Chapitre	Article	Libellé Opération	propositions	Réalisations
001	001	EXCEDENT ANTER. REPORTE	60 569,70	60 569,70
040	28158	amortissements instal tech matériel et outillage	18 895,00	18 895,00
041	2315-041	INSTALLATION MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQ	7 000,00	
10	1068	EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉS	8 000,00	8 000,00
			94 464,70	87 464,70
DEPENSES INVESTISSEMENT			2022	
Chapitre	Article	Libellé Opération	propositions	Réalisations
041	1391-040	OPERATIONS FINANCIERES	9 234,00	9 234,00
16	2762-041	CREANCE SUR TRANSFERT TVA	7 000,00	
20	1641	REMBOURSEMENT CAPITAL	5 040,00	5 030,07
23	2031	frais d etude	35 000,00	6 060,00
23	2315	TRAVAUX	38 190,70	
			94 464,70	20 324,07
		RESULTAT D INVESTISSEMENT EXERCICE 2022	excédent	6 570,93
		RESULTAT D INVESTISSEMENT CUMULE	excédent	67 140,63

BEAUREGARD L'EVÊQUE

Le Conseil Municipal constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Avis – modification n°2 PLUH de Billom Communauté

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-37, 40, 41 et 45.

VU le Plan Local d'Urbanisme valant Programme Local de l'Habitat (PLUH) intercommunal de Billom Communauté, approuvé par délibération du conseil communautaire du 21/10/2019 ;

VU la délibération n°77 du conseil communautaire de Billom Communauté du 25 octobre 2021 approuvant la modification n°1 du PLUH intercommunal ;

VU l'arrêté du Président de Billom Communauté, n°228/2022 du 31/05/2022, prescrivant la modification n°2 du PLUH ;

CONSIDERANT que Billom Communauté souhaite faire évoluer son PLUH dont le contenu de la modification n°2 est présenté dans le rapport de présentation transmis aux 25 communes ;

CONSIDERANT la nouvelle version du projet de modification n°2 du PLUH de janvier 2023, notifiée à la commune par courrier du président de Billom Communauté du 08/02/2022.

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la procédure de modification n°2 du PLUH de Billom Communauté, le projet de modification est soumis à l'avis des communes membres de l'EPCI avant enquête publique. Les communes ont 3 mois, à réception du dossier, pour donner leur avis sur le projet de modification et transmettre leurs éventuels compléments ou observations.

En complément de la précédente notification de novembre dernier les 25 communes sont à nouveau sollicitées pour rendre un avis sur une nouvelle version du projet : courrier datant du 8 février 2023 de nouvelle notification du projet de modification n°2 du PLUH de Billom Co.

En effet, suite aux premiers retours des services de l'Etat sur la première version du projet de modification, plusieurs compléments ont dû être apportés. Une étude complémentaire de discontinuité Loi Montagne a notamment été réalisée pour les projets situés dans les communes concernées. La présentation des projets concernés par la création de STECAL a également été complétée. A noter la suppression d'un projet de STECAL sur la commune de St-Jean des Ollières.

Madame le Maire présente le contenu du dossier de modification n°2 du PLUH – version de janvier 2023 :

Après avoir ouï l'exposé du Maire, le conseil municipal n'émet pas d'observation sur le projet de modification n°2 du PLUH de Billom Communauté.

Le conseil municipal à l'unanimité vote pour- émet un avis favorable sur le projet de modification n°2 du PLUH de Billom Communauté.

Modification des statuts de Territoire d'Energie Puy-De-Dôme

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

BEAUREGARD L'EVÊQUE

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'une part ;

Vu l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2023-01-14-013 du 14 janvier 2023 du comité syndical de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme portant sur la modification des statuts de ce dernier ;

Territoire d'Energie Puy-de-Dôme, auquel la commune de Beauregard l'Evêque adhère, modifie ses statuts afin de les mettre en adéquation avec les textes législatifs rappelés supra.

Le maire donne lecture du projet de statuts proposé par Territoire d'Energie Puy-de-Dôme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'approuver les nouveaux statuts de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme et notamment son article 4 tel qu'ils ont été présentés ;
- De donner, dans ce cadre, mandat au maire/au président afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Optimisation des systèmes de gestion de l'éclairage public :

Madame la Maire présente le devis estimatif établi pour l'Optimisation des systèmes de gestion de l'éclairage public :

Le montant total des travaux s'élève à 6 600.00 € HT, la participation de Territoire Energie du Puy de Dôme s'élève à 20 % du montant HT et FRANCE RELANCE apporte 70% du montant Hors Taxes.

La participation prévisionnelle de la commune s'élève à 600.00 €

Après délibération les membres du conseil municipal, approuve le projet présenté et l'inscription de son financement au Budget primitif 2023 et autorisent madame la Maire à signer la convention à intervenir

Modification de l'article 7 des statuts du SIASD de Lezoux.

Monsieur le Président du SIASD indique que le nombre de délégués titulaires est de 66, que c'est un nombre élevé qui nécessite l'obtention de grandes salles de réunion et entraîne des difficultés pour réunir le quorum.

Le comité syndical lors de sa réunion du 6 décembre 2022 a décidé :

- De s'engager à procéder à la modification de l'article 7 des statuts du SIASD.
- De porter le nombre de titulaires à 1 délégué par commune de moins de 6000 habitants et à 2 pour les communes au-delà de 6 000 habitants.
- De porter le nombre de titulaires à 1 délégué par communauté de communes.
- De s'engager à notifier aux communes et communautés de communes adhérentes le projet de modification afin que chaque conseil municipal ou communautaire puisse se prononcer dans un délai de trois mois.

BEAUREGARD L'EVÊQUE

Cette modification va permettre de ramener le nombre de délégué à 29 titulaires et 56 suppléants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'approuver les nouveaux statuts du SIASD de Lezoux.

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2021	Approuvée à l'unanimité
CA2022COMMUNE	CA COMMUNE 2022	Approuvée à l'unanimité
CA2022CCAS	CA ASSAINISSEMENT 2022	Approuvée à l'unanimité
DE132023	Approbation compte de gestion 2022 commune	Approuvée à l'unanimité
DE142023	Approbation compte de gestion 2022 assainissement	Approuvée à l'unanimité
DE152023	PLUIH modification n°2	Approuvée à l'unanimité
DE162023	annulée	Approuvée à l'unanimité
DE172023	TERRITOIRE D'ENERGIE modification des statuts	Approuvée à l'unanimité
DE182023C	Territoire d'Energie optimisation des systèmes d'éclairage	Approuvée à l'unanimité
DE192022	SIASD Modification des statuts	Approuvée à l'unanimité

Signataires : Mmes. BOURGIER Corinne, BUSSIERE Patricia, CHAPEL Virginie, GUERET Laurent, LAMOUREUX Valérie, POYET Valérie, M. BISSON Bruno, BRUN Charly, , ROCHE Christophe, TERRIAC Michaël, VASSON Emmanuelle, VIALATTE Cédric, VIALLE Cyril.